



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH**

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2021-2022-2023**

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du Canton de Wentworth, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021, 2022 et 2023, a été déposé le 14 septembre 2020 au Bureau municipal situé au 175 chemin Louisa à Wentworth. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures régulières d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue à la Section 1 du Chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2021
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Argenteuil
430 rue Grace
Lachute (Québec) J8H 1M6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 33-1-14 et ses amendements de la MRC d'Argenteuil et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision relative à une unité d'évaluation, peut communiquer avec le Service de l'évaluation de la MRC d'Argenteuil en composant le (450) 562-2474.

Donné à Wentworth, ce 24^e jour du mois de septembre 2020.

(signé)

Natalie Black
Directrice générale et secrétaire-trésorière.